



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Sixième session**

Genève, 25 et 26 mars 2019

Rapport du Groupe d'experts du gaz**I. Introduction**

1. La sixième session du Groupe d'experts s'est tenue les 25 et 26 mars 2019.
2. Le présent rapport résume les débats menés à cette occasion. Tous les documents et exposés de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

II. Participation

3. La session a réuni des experts issus des États membres de la CEE suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Israël, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Un représentant de l'Union européenne était également présent.
4. Des experts de l'Arabie saoudite, du Brésil, de la Colombie, de l'Égypte, du Ghana, de l'Indonésie, de l'Iraq, du Koweït, du Mexique, de la Mongolie, du Nigéria, du Qatar et de Singapour ont pris part à la session au titre de l'article 11 du mandat de la Commission.
5. Des représentants des organisations internationales et non gouvernementales suivantes ont participé : Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), Environmental Defense Fund (EDF), Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA), Association slovaque du pétrole et du gaz, Association technique et scientifique allemande du gaz et de l'eau (DVGW Ev), European Biogas Association (EBA), Eurogas, Forum des pays exportateurs de gaz, Gas Infrastructure Europe (GIE), Groupe européen de recherches gazières (GERG), Groupe international des importateurs de gaz naturel liquéfié (GIIGNL), Initiative mondiale sur le méthane (IMM), International Association of Oil and Gas Producers (IOGP), Marcogaz, NGVA Europe, Oil and Gas Climate Initiative (OGCI), Organisation internationale des énergies durables (ISEO), Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP),

¹ <http://tinyurl.com/y2bo5tcu>.



Society of International Gas Tanker and Terminal Operators (SIGTTO) et Union internationale du gaz (UIG).

6. Le secteur privé et les milieux universitaires étaient également représentés.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

7. L'ordre du jour provisoire, reproduit dans le document ECE/ENERGY/GE.8/2019/1, a été adopté sans modification.

IV. Observations liminaires (point 2 de l'ordre du jour)

8. Dans son allocution d'ouverture, le Président a souligné l'importance du Groupe d'experts en ce qu'il est une enceinte inclusive et neutre au sein de laquelle les pouvoirs publics, les professionnels du secteur privé et la société civile peuvent se réunir et échanger leurs vues sur la production, la distribution et la consommation durables et non polluantes de gaz dans la région de la CEE, compte tenu des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Président a passé en revue les travaux menés actuellement par le Groupe d'experts concernant le rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'élaboration de pratiques optimales de gestion des émissions de méthane, l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain, les synergies entre gaz, efficacité énergétique et énergies renouvelables, la production, la distribution et la consommation durables et non polluantes du gaz, et des questions nouvelles telles que l'hydrogène et les gaz renouvelables.

9. S. E. M. Abbas Al-Naqi, Secrétaire général de l'OPAEP, a prononcé un discours liminaire concernant le rôle de la région arabe sur les marchés mondiaux du gaz et la contribution de celui-ci aux objectifs de développement durable (ODD). Le gaz naturel a été utile à la réalisation des OMD 7 et 8 dans la région arabe ainsi qu'à l'établissement de liens économiques entre la région arabe et l'Europe. En raison de sa disponibilité, de sa grande efficacité et de sa contribution aux objectifs environnementaux, le gaz est, selon l'OPAEP, bien placé pour jouer un rôle plus important dans le futur système énergétique mondial.

V. Élection du Bureau (point 3 de l'ordre du jour)

10. En mars 2018, le Groupe d'experts a élu un nouveau Bureau pour une période de deux ans à compter de la clôture de la cinquième session, dont M. Francisco de la Flor (Espagne) comme Président et M. Hasan Abasov (Azerbaïdjan), M. Otel Huseynov (Azerbaïdjan), M. Boris Maksijan (Croatie), M. Uwe Wetzel (Allemagne), M. Torstein Indrebø (Norvège), M. Lukasz Kroplewski (Pologne), M. Alexander Karasevich (Fédération de Russie), M. Daniel Hooper (États-Unis) et M. Rafael Jesus Huarte Lazaro (Union internationale du gaz) comme Vice-Présidents. En 2018, M. Hooper a quitté le Bureau. Le Groupe d'experts a élu M. Dmitry Shvedov (Fédération de Russie) aux fonctions de vice-président.

VI. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif (point 4 de l'ordre du jour)

11. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a donné aux participants des informations au sujet d'une réunion qui s'est tenue récemment au Qatar sur les émissions de méthane du secteur gazier. Un consensus s'y est dégagé autour du fait que, parce que le gaz naturel émet du méthane et du dioxyde de carbone, sa réputation d'énergie durable est menacée si ses performances environnementales ne s'améliorent pas. Le Directeur a également informé le Groupe d'experts de l'initiative visant à déclarer 2020 année internationale du méthane.

12. Le Directeur a informé le Groupe d'experts des activités récentes du Comité de l'énergie durable et des efforts que celui-ci déploie pour obtenir des résultats concrets grâce à des activités transversales auxquelles tous les groupes d'experts sont appelés à participer. Une telle démarche est nécessaire parce que la région de la CEE est en retard dans la réalisation des objectifs du Programme 2030, du point de vue tant des émissions que du développement.

13. Le Groupe d'experts a estimé que le projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » est pour lui une occasion unique de contribuer au dialogue sur un système énergétique durable pour l'avenir et sur le rôle du gaz dans ce système. Il a décidé d'apporter des idées et des messages clés aux dialogues prévus sur les mesures à prendre et sur les technologies à mettre en œuvre afin :

a) De définir ses priorités et de donner forme à son réseau ;

b) D'énoncer des recommandations sur le rôle du gaz, qui seront présentées au Comité de l'énergie durable, à sa vingt-huitième session (25-27 septembre 2019). Pour ce faire, il sera nécessaire de participer à la consultation ouverte du Comité sur les recommandations de politique générale, le 16 mai 2019 à Genève.

14. Compte tenu de ces objectifs, le Groupe d'experts a demandé à son Bureau et à ses principaux experts de rester pleinement mobilisés en faveur du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » et de continuer d'y contribuer.

15. Le Groupe d'experts a pris acte de l'examen stratégique du sous-programme de la CEE relatif à l'énergie durable qui est en cours et a chargé le Bureau d'y prendre part et de l'informer de ses résultats.

VII. Rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable (point 5 de l'ordre du jour)

16. Le Groupe d'experts a conclu que le fait d'augmenter la part du gaz naturel dans l'approvisionnement total en énergie primaire en encourageant la fourniture en gaz de réseau et en gaz naturel liquéfié (GNL) et le fait de promouvoir la pénétration du gaz naturel sur les principaux marchés d'utilisation finale (notamment les secteurs des transports et de la production électrique) pourraient aider les États membres de la CEE dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les divers objectifs environnementaux, économiques et sociaux, dont la création d'emplois, énoncés dans le Programme 2030.

17. Le Groupe d'experts a en outre relevé que le gaz naturel a un rôle tout particulier à jouer au regard de l'ODD 7, qui est d'accroître l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, d'accélérer l'adoption des énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de transport et d'électricité.

18. Saluant le lancement du projet « Faire mieux comprendre aux États membres de la CEE le rôle du gaz naturel dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'application de l'Accord de Paris », le Groupe d'experts a estimé que ce nouveau projet viendra compléter le projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » en se concentrant sur les questions liées au gaz. À cet égard, il a fait observer que les options stratégiques qui sont proposées dans le projet concernant l'utilisation du gaz permettront aux États membres de la CEE d'envisager :

a) De remplacer les carburants concurrents à plus forte intensité d'émission de carbone ;

b) De comprendre l'importance qu'il y a de développer pleinement les infrastructures gazières pour soutenir le futur système énergétique ;

c) D'utiliser des sources d'énergie renouvelables intermittentes ;

d) D'accéder à de nouveaux marchés et d'améliorer la qualité de l'air et la mobilité, grâce aux petites unités de GNL et au gaz naturel comprimé (GNC) ;

e) De contribuer à la décarbonisation et d'utiliser des gaz renouvelables et décarbonisés (dont le biométhane, l'hydrogène et les gaz synthétiques) dans les systèmes énergétiques actuels et futurs.

19. Le Groupe d'experts a demandé à être tenu informé de l'état d'avancement du projet intitulé « Faire mieux comprendre aux États membres de la CEE le rôle du gaz naturel dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'application de l'Accord de Paris ».

20. Le Groupe d'experts a reconnu que le paysage énergétique est un assemblage de « molécules » et d'« électrons », et qu'il est nécessaire d'équilibrer les objectifs de durabilité et de décarbonisation de la manière la plus rationnelle possible.

VIII. Étude des synergies entre le gaz et les énergies renouvelables susceptibles d'améliorer l'efficacité énergétique (point 6 de l'ordre du jour)

21. Le Groupe d'experts a estimé que le moyen le moins coûteux et le plus rapide de mettre sur pied le système énergétique durable de demain est d'abord d'améliorer l'efficacité énergétique pour réduire les quantités d'énergie nécessaires, puis de répondre aux besoins énergétiques restants en associant le gaz et les énergies renouvelables. Le Groupe d'experts a proposé de collaborer avec les Groupes d'experts chargés respectivement de l'efficacité énergétique, de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles et de l'énergie renouvelable pour collecter et échanger des pratiques optimales (par exemple sur l'efficacité de la transformation de l'énergie, son stockage, puis son transport ou sa distribution).

22. Pendant le débat, les participants ont reconnu que le triangle « gaz-énergie renouvelable-efficacité énergétique » est essentiel pour assurer un avenir énergétique durable.

23. M. Vladimir Budinsky, Vice-Président du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, s'est dit partisan de l'idée de mettre en relation tous les groupes d'experts travaillant sur les questions d'énergie, et en particulier de l'électricité. Grâce à une coopération plus étroite de ce type, les États membres de la CEE seraient mieux armés pour atteindre l'ODD 7.

IX. Promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz (point 7 de l'ordre du jour)

24. Le Groupe d'experts s'est félicité de l'augmentation du nombre des gisements de gaz découverts et de gazoducs et d'usines de GNL construits récemment ou en projet qui amélioreront sensiblement l'approvisionnement en gaz et la sécurité énergétique de l'Europe. Il a recommandé aux États membres de la CEE d'envisager d'étudier des méthodes novatrices pour exploiter ces nouveaux approvisionnements d'une manière qui soit économique, durable et équitable afin :

a) D'accroître la sécurité et la disponibilité de l'énergie, et ce, à un coût abordable, en diversifiant les sources et les itinéraires d'approvisionnement et les fournisseurs ;

b) De réduire l'impact environnemental et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie ;

c) D'améliorer la performance économique et la compétitivité globales de l'économie ;

d) De catalyser la création d'emplois et de favoriser le développement social, l'inclusivité et l'innovation ;

e) D'optimiser la production et l'utilisation des ressources locales, y compris en appliquant des méthodes de production innovantes aux sources non conventionnelles.

X. Réunion conjointe de la Commission économique pour l'Europe et du sous-comité du pétrole et du gaz de l'Initiative mondiale sur le méthane (point 8 de l'ordre du jour)

25. Le sous-comité du pétrole et du gaz de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM) a tenu sa réunion annuelle en coopération avec la CEE, dans le cadre de la sixième session du Groupe d'experts sur le gaz. Le groupe d'appui administratif de l'IMM a annoncé le Global Methane Challenge 2019 (Défi mondial du méthane 2019) qui est une occasion pour les pays et les entreprises de mettre en évidence les efforts qu'ils déploient pour réduire les émissions de méthane issues d'activités telles que l'exploitation pétrolière et gazière. Plusieurs pays partenaires de l'IMM, dont le Canada, la Colombie, les États-Unis, le Ghana et la Turquie, ont présenté les mesures qu'ils prennent pour réduire les émissions de méthane provenant des activités pétrolières et gazières. Les partenaires et les membres du réseau de projets de l'IMM ont recensé un certain nombre d'obstacles à la mise en œuvre de projets d'atténuation des émissions de méthane issues de l'exploitation du pétrole et du gaz dans leurs pays, notamment des obstacles réglementaires, économiques et techniques, et ont examiné des stratégies possibles pour les surmonter.

26. Le Groupe d'experts s'est félicité de ce que l'Initiative mondiale sur le méthane et son sous-comité du pétrole et du gaz continuent de participer à ses travaux sur la gestion du méthane et a recommandé que cette collaboration se poursuive et se développe.

27. Après une mise à jour sur le projet de « Guide des meilleures pratiques pour la gestion du méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz » (principal produit du projet extrabudgétaire « Gestion du méthane dans les industries extractives », financé par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis), le Groupe d'experts a invité les États membres de la CEE, les compagnies gazières et les associations du secteur, les universités et d'autres parties prenantes :

- a) À formuler des observations sur le projet de document avant le 31 mai 2019 ;
- b) À fournir des études de cas sur les pratiques optimales de mesure, de notification, de vérification et de réduction des émissions de méthane le long de la chaîne de valeur du gaz.

XI. Rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain et de l'air intérieur (point 9 de l'ordre du jour)

28. Le Groupe d'experts a pris note des rapports alarmants publiés récemment, qui font état de la détérioration de la qualité de l'air et de l'augmentation de la pollution dans les zones urbaines de certains États membres de la CEE. Il a conclu que le fait de remplacer des combustibles plus polluants par le gaz, en particulier dans des secteurs tels que la production d'électricité, le chauffage et, dans la mesure du possible, les transports, est un moyen efficace de lutter contre la pollution atmosphérique. Une augmentation de la part du gaz dans le bouquet énergétique réduirait considérablement et immédiatement les concentrations de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, monoxyde de carbone, méthane, composés organiques volatils, dioxyde de soufre et particules) qui ont des effets nocifs sur la santé humaine et sur l'environnement.

29. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe d'experts a demandé à son Bureau d'étudier les prochaines mesures qui pourraient être prises, en collaboration avec des partenaires intéressés tels que l'Union internationale du gaz (UIG) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour aider les États membres concernés à s'attaquer au problème de la qualité de l'air en passant au gaz naturel.

30. Le Groupe d'experts a une nouvelle fois recommandé aux États membres de prendre des mesures qui limiteraient l'utilisation du kérosène et de combustibles solides ou de combustibles traditionnels pour la cuisson, et les remplaceraient par du gaz. Ces mesures atténueraient la pollution de l'air à l'intérieur des habitations et contribueraient à la réalisation des ODD portant sur la pauvreté, l'égalité femmes-hommes, la santé et le bien-être.

XII. Questions nouvelles (point 10 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe d'experts a relevé que l'infrastructure gazière existante dispose de capacités de stockage et de transport élevées, qui peuvent être utilisées d'une manière très efficace et rentable. Il a donc recommandé aux États membres de la CEE d'envisager de démarrer leur transition énergétique en s'appuyant sur cette infrastructure. Le Groupe d'experts devrait considérer la création d'une équipe spéciale chargée d'étudier des recommandations sur l'utilisation des infrastructures gazières dans le cadre de la transition énergétique.

32. Le Groupe d'experts a souligné qu'il est essentiel pour les États membres d'apporter davantage de soutien aux travaux de mise au point, de démonstration et de déploiement des technologies du gaz afin d'accélérer l'innovation dans le domaine des technologies axées sur la réduction des émissions de carbone, y compris, mais non exclusivement, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), les gaz renouvelables et l'hydrogène. Le Groupe d'experts a demandé que le Bureau, en collaboration avec les organes d'experts compétents de la CEE et d'autres parties prenantes qui s'occupent des technologies énergétiques et du financement de l'innovation, étudie les mesures concrètes susceptibles d'accélérer la mise au point et le déploiement de technologies de ce type.

33. Le Groupe d'experts du gaz a appuyé l'initiative visant à déterminer si, à la lumière des résultats des derniers travaux scientifiques, les règlements existants pouvaient être actualisés de manière à ce que l'hydrogène puisse contribuer davantage à la décarbonisation de l'économie.

XIII. Informations actualisées sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 (point 11 de l'ordre du jour)

34. Après avoir été informé de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail pour 2018-2019, le Groupe d'experts a estimé qu'il est en bonne voie pour mener à bien toutes les activités prévues.

XIV. Plan de travail pour 2020-2021 (point 12 de l'ordre du jour)

35. Le Groupe d'experts a recommandé que les travaux suivants se poursuivent :

- a) Préciser le rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
- b) Élaborer et diffuser des lignes directrices sur les pratiques optimales de gestion des émissions de méthane dans le secteur du gaz ;
- c) Promouvoir la production, la distribution et la consommation durables de gaz et de GNL dans la région de la CEE ;
- d) Sensibilisation au rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air ;
- e) Assurer des synergies efficaces entre énergies renouvelables et gaz naturel.

36. Le Groupe d'experts a également recommandé d'ajouter plusieurs activités supplémentaires, sous réserve de disposer des ressources nécessaires :

- a) Définir la place des gaz renouvelables et décarbonisés dans le futur système énergétique ;
- b) Étudier comment utiliser l'infrastructure gazière pour opérer la transition vers une économie à faibles émissions ;
- c) Déployer des réseaux de gaz intelligents pour maximiser l'efficacité du transport et de l'utilisation de l'énergie ;

- d) Étudier la nécessité d'élaborer un guide des pratiques optimales concernant le GNL afin d'accroître la liquidité sur les marchés mondiaux du gaz et la contribution du gaz à la réalisation du Programme 2030 ;
- e) Accroître la liquidité des marchés du gaz négociable afin d'accélérer l'émergence d'un marché mondial du gaz ;
- f) Supprimer les obstacles à l'utilisation du gaz dans les transports ;
- g) Élaborer un guide des pratiques optimales pour le développement écologiquement rationnel du gaz non classique ;
- h) Lever les obstacles au développement de modes économiques de captage, de transport et de stockage du carbone ;
- i) Étudier le rôle du gaz dans l'intégration sectorielle et la décarbonisation de l'économie ;
- j) Définir clairement la place du gaz dans la transition vers de nouveaux systèmes électriques.

37. Faisant observer que son projet de plan de travail pour 2020-2021 doit être soumis au Comité de l'énergie durable à sa vingt-huitième session, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de réaliser une enquête sur les activités qui devraient être intégrées dans le plan de travail pour 2020-2021 et d'associer une large communauté d'experts au processus de consultation. Il a en outre demandé au Bureau d'élaborer le projet de plan de travail sur la base des activités dont il a été question pendant la session et des réponses à l'enquête.

XV. Informations actualisées sur les activités des États membres de la Commission économique pour l'Europe et des industries et organisations gazières (point 13 de l'ordre du jour)

38. Les représentants d'États membres de la CEE, du secteur du gaz et d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ont rendu compte des faits nouveaux survenus dans leurs pays et organisations respectifs. Un certain nombre des exposés présentés à cette occasion ont été soumis par voie électronique et sont affichés sur le site Web de la CEE².

XVI. Préparatifs de la septième session du Groupe d'experts (point 14 de l'ordre du jour)

39. Le Groupe d'experts a pris note de la possibilité que le Conseil économique et social déclare 2020 année internationale du méthane. Il est prêt à appuyer les activités de sensibilisation à l'importance de la gestion du méthane.

40. Compte tenu de ce qui précède, la septième session du Groupe d'experts se tiendra en mars 2020 à Genève, peut-être la même semaine que le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et les sous-comités du pétrole et du gaz et du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane. Des experts des Groupes d'experts des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique seront également invités à participer.

XVII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 17 de l'ordre du jour)

41. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications de forme à apporter.

² <https://www.unecce.org/energy/welcome/areas-of-work/natural-gas/meetings-and-events/group-of-experts-on-gas/group-of-experts-on-gas/2019/6th-session-group-of-experts-on-gas/docs.html>.